



# 935 faillites et 527 liquidations en 2023

**Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC, 232 entreprises ont été déclarées en faillite et 94 ont été liquidées au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2023.**

## FAILLITES

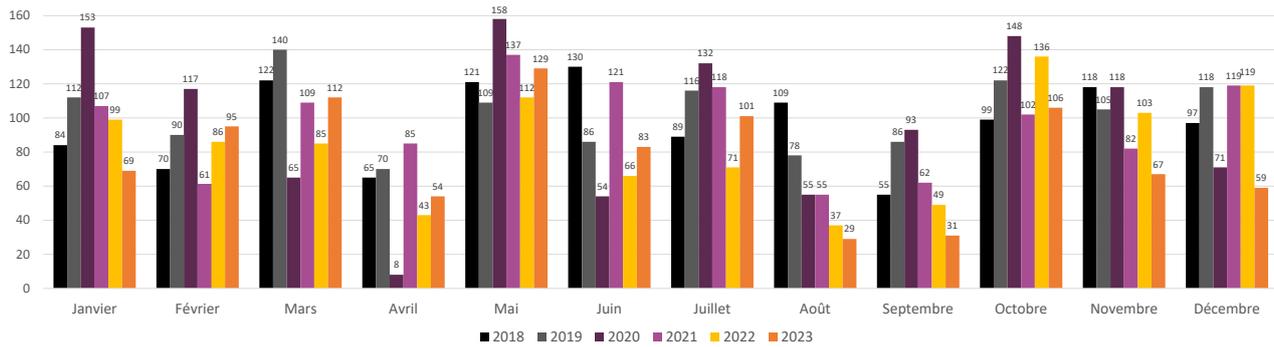
En 2023, 935 faillites ont été prononcées, ce qui correspond à une baisse de 7% par rapport à 2022 (1006 faillites). Cette évolution à priori positive doit cependant être nuancée, car la baisse du nombre de faillites provient des entreprises n'ayant pas d'emploi salarié (-14%) et des sociétés holding et fonds d'investissement (-26%). Par rapport à 2022, le nombre de faillites des entreprises à emploi salarié (>0) est en hausse de près de 11%, celui des entreprises ayant employé plus de 10 salariés au moment de leur faillite a même explosé (+39%).

Au niveau des différentes branches d'activités, on peut relever des évolutions contrastées. C'est du côté du secteur de l'immobilier (+41%), de celui de la construction (+36%) et des services spécialisées, scientifiques et techniques (+21%) que l'on observe une hausse du nombre de faillites en 2023. En ce qui concerne les autres branches, le nombre de faillites est en baisse : -8% pour le commerce, -9% pour l'Horeca et davantage pour d'autres activités qui sont déjà structurellement moins touchées par les faillites.

Les 2713 pertes de postes d'emplois salariés engendrées par les faillites en 2023 est en forte augmentation par rapport à 2022 (+39%), même s'il s'agit de données encore provisoires, puisque les données concernant l'emploi salarié ne sont pas complètes pour le dernier trimestre de 2023. Les branches qui sont le plus touchées par la disparition de postes d'emplois salariés en 2023 sont la construction, l'Horeca et le commerce (avec respectivement 43%, 15% et 12% des pertes totales).

En termes de nombres absolus, ce sont les sociétés de type holding et fonds de placements (193), les entreprises du commerce (178) et celles de la construction (162) qui ont été le plus déclarées en faillite en 2023.

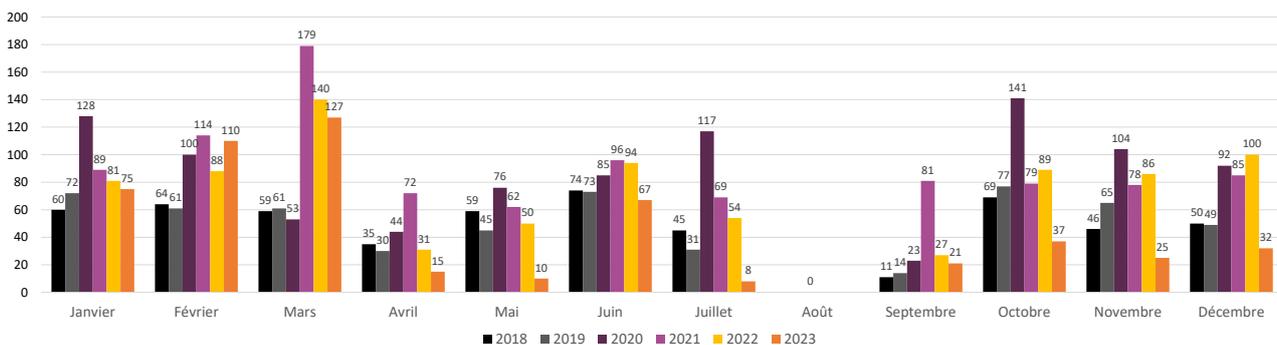
## GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



## LIQUIDATIONS

Les tribunaux luxembourgeois ont prononcé la liquidation de 527 sociétés en 2023, soit une baisse de plus de 37% par rapport à 2022 (840). C'est en effet à partir du deuxième trimestre 2023 que l'on constate une forte chute du nombre de liquidations judiciaires. Comme les années précédentes, la majorité des sociétés liquidées en 2023 sont des sociétés holding et fonds de placement (59%).

## GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE LIQUIDATIONS PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans le **Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 17 janvier 2024. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 15 janvier 2024 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures », déduction faite des faillites rapportées, provenant de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

[statistiques.lu](https://www.statec.etat.lu/statistiques.lu)

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

